

Lors de la réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du vendredi 22 avril 2011, monsieur le Préfet a présenté son projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Dans ce projet, monsieur le Préfet intègre Cuges à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole...

... Il nous faut rappeler aussi que l'intégration de Cuges à MPM se traduirait par :

- la suppression de la gratuité des transports,

- un impôt supplémentaire pour les ménages cugeois, puisque MPM a instauré une taxe d'habitation additionnelle, ce que n'a pas fait notre Agglo,

- la réduction drastique des dotations communautaires. À titre d'exemple, Ceyreste, qui a le même nombre d'habitants que Cuges ne perçoit pas d'attribution de compensation, mais paie 130 000 € à la CUM, et ne perçoit que 40 000 € de dotation de solidarité ! (en 2011, Cuges percevra au total 273 083 € de l'Agglo !,

- la réduction à 2 représentants au sein de la CUM, ce qui réduit notre

possibilité de défendre nos dossiers et éloigne les lieux de décision...

◆ Claude Gubler est tout à fait d'accord sur le fond, mais fait une réserve sur la forme. Il souhaite que les termes « bafoue » et « déni » soient changés car cette délibération s'adresse à un haut fonctionnaire d'état.

◆ Bonne note en est prise, monsieur le Maire remplace « bafoue » par « ignore » et « déni » par « manque de respect ».

◆ Antoine Di Ciaccio fait remarquer ceci : il y a un an environ, nous avons délibéré sur l'organisation du référendum du 13 juin sur le risque d'une intégration de notre communauté d'agglo dans une métropole marseillaise.

Le schéma proposé par M. Le préfet montre que le résultat du référendum, 96 % de la population ne la souhaite pas, a pesé très lourd dans ses décisions puisque, alors que la fin de l'agglo était annoncé comme inévitable, notre communauté est préservée, même si pour Cuges, la non continuité territoriale a amené le préfet à proposer

notre rattachement à MPM. Tous ceux qui avaient douté de l'intérêt du référendum en sont aujourd'hui pour leurs frais.

Pour notre commune, nous n'en sommes qu'au début d'un long processus au cours duquel nous aurons l'occasion de rencontrer M. Le Préfet pour faire valoir la cohérence de la présence de notre territoire dans le bassin de vie aubagnais. Des solutions alternatives pourront être proposées, et la volonté très majoritaire de notre population de rester dans l'agglo devra être respectée.

Je rappelle, pour ne pas céder à l'affolement, que suite à cette proposition de schéma, les communes ont trois mois pour délibérer et donner leur avis. A la suite de quoi, vers mi-août, la CDCI examine les délibérations des communes et dispose de 4 mois pour faire des propositions alternatives.

Le préfet adopte ensuite, au 1^{er} janvier 2012, un schéma qui est à nouveau soumis aux Conseils municipaux. Il faut alors que la moitié au moins des communes représentant au moins la moitié de la population l'adopte.

Dans le cas contraire, le préfet aura du 1^{er} janvier

2013 au 1er juin 2013 pour publier son arrêté, même sans l'accord des communes.

Nous avons donc devant nous une belle bataille à mener, juridique comme l'a dit M. Le Maire, mais aussi démocratique pour faire respecter le choix des Cugeois et Cugeois.

◆ L'intégration de Cuges dans la C.U.M. n'est pas sans conséquence pour l'agglo, fait remarquer monsieur le Maire. Ce choix n'est pas innocent. La plupart des maires des communes adhérentes à la C.U.M. ne veulent pas de Cuges, celle-ci devra refuser notre intégration.

◆ Claude Gubler aimerait que le Conseil municipal réfléchisse à ce qui se passerait par la suite si notre demande n'est pas retenue. Il faut savoir anticiper.

◆ Monsieur le Maire est du même avis, mais fait remarquer que des événements peuvent se produire très rapidement eu égard aux élections présidentielles de 2012.



La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 28 avril 2011

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ **Délibérations n° 13/04/11 à n° 15/04/11** **Approbation du compte de gestion du budget principal de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe du service funéraire – exercice 2010.** Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2010 du budget principal de la commune, du budget annexe du service de l'eau et du budget annexe du service funéraire, établi par le trésorier d'Aubagne. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 16/04/11** **Adoption du compte administratif – budget principal de la commune, budget annexe de l'eau, budget annexe du service funéraire – exercice 2010.** Le Conseil municipal est appelé à constater l'identité de valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif 2010, et à adopter ce dernier. *Délibération adoptée par 21 voix pour et 5 voix contre (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos, France Leroy).*

✓ **Délibérations n° 17/04/11 à n° 19/04/11** **Affectation du résultat du compte administratif du budget principal de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe du service funéraire – exercice 2010.** Il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2010 du budget principal de la commune, du budget annexe de l'eau et du budget annexe du service funéraire. *Délibérations n° 17/04/11 et n° 18/04/11 adoptées par 22 voix pour et 5 contre (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos, France Leroy). Délibération n° 19/04/2011 adoptée par 21 voix pour et 5 contre (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos, France Leroy).*

✓ **Délibération n° 20/04/11** **Impôts locaux 2011 – Vote des taux.** Délibération par laquelle le Conseil municipal arrêtera le taux des différentes taxes locales qui seront en vigueur en 2011. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 21/04/11 à 23/04/11** **Budgets primitifs 2011 (budget principal, budgets annexes de l'eau et du service funéraire).** Le budget primitif 2011 de la commune, des budgets annexes de l'eau et du service funéraire sont soumis à l'approbation du Conseil. *Délibérations adoptées par 22 voix pour et 5 contre (Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos, France Leroy).*

✓ **Délibération n° 24/04/11** **Emprunt auprès de la Caisse d'Épargne.** Dans le cadre de son budget 2011 la commune a inscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer ses investissements. Le Conseil municipal doit accepter cette offre selon les termes qui leurs sont présentés. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 25/04/11** **Subventions associations 2011.** Le Conseil municipal doit adopter cette délibération pour que les subventions prévues en 2011 au budget primitif de la commune puissent être versées aux associations locales ou à certaines associations extérieures œuvrant dans l'intérêt général. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 26/04/11** **Convention de location – Piscine de Gémenos – Activités de la natation scolaire 2010/2011.** Il est proposé de signer avec la commune de Gémenos une convention dite de location, permettant à deux classes de CM2 d'accéder, dans le cadre de l'éducation physique et sportive à l'école, au bassin sportif de la piscine de Gémenos pour l'année 2010-2011. *Délibération adoptée à l'unanimité.*



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 21h40.

✓ Délibération n° 27/04/11 Intégration de Cuges dans MPM : proposition de monsieur le Préfet.

Par cette délibération le Conseil municipal doit se prononcer sur le refus d'intégration de la commune à la Communauté Urbain de Marseille Provence Métropole comme le propose monsieur le Préfet dans la présentation du Projet de schéma départemental de coopération intercommunale et de demander à la CDCI de construire un contre projet de pôle métropolitain qui préserve la volonté des communes et exclut toute amputation des intercommunalités existantes, sauf bien entendu, en cas d'acceptation des élus et populations concernés. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Impôts locaux 2011 - Vote des taux

Joël Quinard rapporte le commentaire suivant : la commission des finances de la commune de Cuges-les-Pins s'est réunie en mairie le mercredi 20 avril 2011 à 18h en présence de monsieur Claude Gubler, 1^{er} adjoint délégué aux finances, de Mmes Sylvie Martin et France Leroy et de M. Joël Quinard, conseillers municipaux, M. Marc Ferri étant excusé. Après examen des délibérations proposées au Conseil municipal du 28 avril 2011, elle souhaite faire le communiqué suivant à l'ensemble des élus communaux.

La commission des finances n'a pas de remarque particulière à faire concernant les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2010, ainsi que de l'affectation des reports, par contre elle voudrait faire part au Conseil de ses inquiétudes concernant le budget primitif pour l'exercice 2011 et suivants. La section de fonctionnement apparaît équilibrée, sans doute grâce à la compétence de l'agent comptable et de l' élu délégué, mais l'évolution des budgets par services risque d'être dommageable à la communauté en raison de restrictions financières sur certains comptes qui empêcheront la réalisation dans des délais raisonnables d'opérations pourtant jugées importantes par nos concitoyens : réfection des voiries, amé-

lioration des bâtiments communaux, entre autres... Par ailleurs, ce budget ne laisse pratiquement aucune marge de manœuvre ce qui le fragilise en regard des dépenses imprévues ou accidentelles que l'on peut constater à chaque exercice budgétaire. Sa présentation ne donne pas non plus une vision claire de l'ensemble des besoins exprimés par les différents services et qui pourraient être hiérarchisés et échelonnés dans le temps après discussion entre les élus. S'agissant des investissements envisagés, la commission note en particulier que la commune n'a pratiquement aucune capacité d'autofinancement et doit systématiquement avoir recours à l'emprunt, ce qui obère à moyen terme les possibilités d'obtenir des crédits des établissements bancaires pour réaliser les nouveaux investissements, en particulier ceux programmés dans le cadre du contrat départemental proposé au Conseil général et dont on attend la validation. **Certes l'endettement par habitant de la commune n'est pas d'un niveau très élevé par rapport à la moyenne nationale de la strate,** mais le problème résulte essentiellement de la difficulté pour la municipalité à assumer les remboursements des intérêts des emprunts. L'augmentation modérée des ressources fiscales compense l'augmentation des dépenses de personnels liées à la fois à

l'évolution des carrières et aux besoins en personnels compte tenu de l'augmentation de la population et de ses attentes, mais elle ne permet certainement pas d'envisager sereinement la réalisation d'opérations d'envergure dans les prochaines années. En conséquence, si la commission accepte que ce budget soit voté en l'état, elle demande à ce qu'il soit réalisé avec un maximum de précautions et que toute nouvelle opération soit parfaitement évaluée avant d'être engagée. Elle souhaite que les budgets par service lui soient proposés en temps utile par les élus responsables afin qu'elle puisse émettre un avis permettant au Conseil municipal de hiérarchiser les priorités.

♦ **Madame France Leroy ajoute : cette intervention est faite en tant que membre de l'opposition et non en tant que membre de la commission des finances.**

Je souhaiterais en effet intervenir, non pas pour trahir les débats menés au sein de cette commission, mais bien pour tirer la sonnette d'alarme sur l'avenir de notre commune. J'insiste sur le fait que Cuges souffre de deux maux qui pénalisent son avenir :

- un manque de recettes fiscales,
- un accroissement constant des dépenses de fonctionnement et

d'investissement.

Joël Quinard l'a souligné, nous ne disposons d'aucune capacité d'autofinancement pour financer les investissements nouveaux.

Cela veut dire que pour chaque projet à financer, il y a un emprunt supplémentaire qui va s'ajouter aux emprunts précédents.

Aussi, même si l'équilibre budgétaire est respecté, je ferai remarquer que celui-ci est précaire et qu'il nous expose à des difficultés financières à très moyen terme.

L'équilibre comptable est une chose mais il n'évite pas les difficultés de trésorerie auxquelles nous sommes de plus en plus confrontés.

Je veux insister sur le fait que même si l'indicateur statistique de l'endettement par habitant n'est pas le plus élevé du département, il traduit aussi et surtout les limites de Cuges à pouvoir emprunter.

Les charges de personnel pèsent sur le budget de fonctionnement et atteignent le seuil maximum de 56% des dépenses globales de fonctionnement.

La situation précaire du fonctionnement de la section de fonctionnement, suivi de l'incapacité de la commune à faire face à l'investissement sans recourir à l'emprunt, sont les conséquences d'une politique trop ambitieuse.

Monsieur le maire, en continuant dans cette voie, vous exposez notre commune à de graves difficultés financières dans un avenir très proche.

Qu'advient-il de l'avenir d'une commune qui perd de sa crédibilité auprès des banques ?

Qu'advient-il de notre commune si elle est incapable de pouvoir faire face à des besoins nouveaux, de simples besoins de fonctionnement, je pense particulièrement à l'entretien de la voirie, sans parler bien sûr des besoins en investissements ?

Je conclurai en disant que, dans ces conditions, vous ne laissez aux prochains élus, quelle que soit leur appartenance politique, aucune possibilité de répondre aux besoins toujours plus grands d'une population qui ne fera que s'accroître.

♦ **Monsieur le Maire veut faire deux remarques par rapport à l'intervention de France Leroy. Tout d'abord en tant qu'adjoint aux finances de 1983 à 1995, il n'a jamais connu d'année budgétaire facile car Cuges est une commune pauvre. Ce n'est pas plus difficile maintenant qu'il y a 10 ans. C'est à peu près identique chaque année, ce qui nous manque ce sont les recettes fiscales.** Notre capacité d'autofinancement est de 165 000 €, ce qui n'est pas nul. Cela nous donne une capacité d'emprunt modeste, mais il faut trouver des recettes nouvelles. La Z.A.C. des Vigneaux peut nous en apporter. Hémeralia augmente notre quota de logements sociaux. **J'ajoute ensuite qu'il n'y a de gaspillage ou de projet d'investissement qui n'a pas de fondement. Ce que nous programmons reflète les demandes des administrés.**

♦ Claude Gubler fait remarquer que notre capacité

Impôts locaux 2011 - Vote des taux (suite)

effective brute d'autofinancement est pratiquement nulle, car nous ne dégageons pas de marge de manœuvre substantielle entre recettes et dépenses de fonctionnement. Si nous augmentons nos dépenses (donc nos emprunts), nous ne pourrions plus rembourser les intérêts de ceux-ci.

♦ **Antoine Di Ciaccio répond :** avant de venir sur le budget lui-même, je voudrais faire part d'une petite amertume sur le fait de prendre connaissance le jour du Conseil municipal d'une déclaration de la commission des finances alors que, lors de notre réunion de majorité de mardi dernier, il y a 8 jours, rien n'a été évoqué. Tout en partageant l'essentiel de ce que rapporte Joël, je pense que cette déclaration aurait dû être proposée à la majorité avant d'être lue en Conseil municipal..

La commission des finances s'est réunie après la majorité ? C'est une erreur de la programmer ainsi car nous sommes mis devant le fait accompli, et je trouve ça dommageable pour notre fonctionnement. Ceci dit, je répète que je partage les préoccupations sur la rigueur nécessaire au suivi de notre budget.

Pour en venir au budget, il est effectivement difficile, mais je dirais comme dans l'immense majorité des communes. Les recettes de Cuges reposent essentiellement sur l'impôt des ménages, et la volonté que je partage, de ne pas augmenter les diverses taxes pour ne pas les pénaliser, rend notre situation financière fragile.

Le programme municipal aurait été réalisable dans la dynamique de 2007, lorsqu'il a été éta-

bli ; il était une réponse aux besoins de la population. En période de crise, les communes les plus fragiles sont plus durement touchées. C'est le cas de Cuges. Mais quand l'opposition pointe une mauvaise gestion, je dis : non!

Les responsabilités sont à chercher du côté de ceux qui rendent exsangue les finances des collectivités territoriales, communes, départements, régions. Les analystes économistes n'excluent pas qu'en 2012, la totalité des départements sera dans l'incapacité de voter un budget équilibré !

En gelant les dotations pendant 3 ans, donc en fait en diminuant son volume compte tenu de l'inflation, le gouvernement contribue aux difficultés des communes. D'autant plus que dans sa rigueur budgétaire, qui consiste à faire payer aux communes les déficits de l'État, les dotations seront réparties en fonction du zèle que mettront les communes à appliquer les directives du gouvernement, par exemple en ne remplaçant qu'un agent sur 2 qui part à la retraite....

De la même façon les banques, largement renflouées avec l'argent des contribuables, rechignent aujourd'hui à prêter aux collectivités pour des investissements publics.

Et que dire de la réforme de la taxe professionnelle ? Elle prive l'agglo, bon an mal an, d'une augmentation de 1,5 million d'€ qui était réparti entre les communes ! En attendant avec inquiétude son montant pour 2011 !

On voit donc que dans ces conditions, il est injuste d'incriminer la gestion communale. Et si des investissements prévus ce

mandat seront décalés, il n'en reste pas moins d'actualité. **On peut parler d'attitude responsable des élus et du maire.**

Et quand j'entends l'opposition parler de satisfaire les besoins de la population et prôner une réduction des dépenses de fonctionnement, donc de personnel, je dis : de qui se moque-t-on ?

Comment peut-on répondre aux besoins de la population en diminuant le nombre des agents municipaux ?

Sauf à **PRIVATISER** des services, et donc à faire porter la charge entièrement sur les familles !

Ce que les élus de Cuges refusent.

Mais c'est peut-être la volonté de ceux qui nous gouvernent, les collectivités étant un des derniers remparts contre les privatisations largement entamées dans les politiques de l'État.

♦ Claude Gubler fait remarquer que, si la commission des finances n'a pas pu se réunir avant la réunion de la majorité, c'est qu'elle n'avait pas les éléments nécessaires. La décision de réunir la majorité avant de pouvoir réunir la commission ne vient pas de son fait ; le retard lié à l'affectation des documents nécessaires à l'établissement du budget vient essentiellement de l'État.

♦ Joël Quinard insiste sur le fait que la commission des finances aimerait avoir les éléments bien en amont.

♦ **Monsieur le Maire souhaite que la commission des finances fasse des propositions d'économie et de recettes nouvelles.**

